



Rapport financier de la FITS 2024-2025

Version : 12 mai 2026

Préparé par : Sriganesh MV, trésorier mondial

Sommaire

1. Introduction	3
1.1 Gouvernance et responsabilité	3
1.2 Auditeur indépendant.....	3
1.3 Politiques financières.....	3
Exercice financier 2024.....	3
2.1 Aperçu	3
2.2 Recettes	4
2.3 Dépenses	4
2.4 Situation financière	4
2.5 Analyse.....	5
3. Exercice 2025	6
3.1 Aperçu	6
3.2 Recettes	6
3.3 Dépenses	6
3.4 Situation financière	7
3.5 Analyse.....	7
Annexe A : Calcul des frais	9
Annexe B : Réductions des frais	11
1. Introduction.....	11
2. Procédure d'examen d'une demande de réduction des frais.....	12
2.1 Soumettre le formulaire	12
2.2 Évaluation	12

1. Introduction

La Fédération internationale des travailleurs sociaux (FITS) a le plaisir de vous présenter le résumé suivant de sa situation financière et de ses opérations, telles qu'elles ont été vérifiées pour les exercices clos au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025. Les comptes ont été examinés de manière indépendante par BDO Suisse, conformément aux exigences légales suisses applicables aux associations.

L'examen n'a révélé aucun indice de non-conformité avec le droit suisse ou les statuts de l'organisation.

1.1 Gouvernance et responsabilité

Les comptes de la Fédération font l'objet d'un audit indépendant en Suisse et sont supervisés par des structures de gouvernance établies, notamment par le biais de rapports présentés à l'Assemblée générale.

Les comptes 2024 et 2025 reflètent les efforts continus visant à maintenir la stabilité financière tout en soutenant l'engagement social mondial, le plaidoyer et le développement organisationnel dans toutes les régions.

1.2 Auditeur indépendant

Le commissaire aux comptes pour les exercices 2024 et 2025 était : BDO Ltd. Les rapports du commissaire aux comptes ont été publiés respectivement le 9 mai 2025 et le 7 avril 2026, et ont été transmis aux membres le 14 mai 2026. Si vous n'en avez pas reçu de copie, vous pouvez les obtenir auprès du Secrétariat à l'adresse global@ifsw.org.

1.3 Politiques financières

Toutes les cotisations sont calculées conformément à la politique relative aux cotisations (voir annexe). En cas de demande de réduction, d'exonération ou d'ajustement des cotisations, celles-ci sont examinées conformément aux directives distinctes relatives à la réduction des cotisations, qui figurent également en annexe.2.

Exercice financier 2024

2.1 Aperçu

Au cours de l'année 2024, la FITS a poursuivi son travail de promotion du travail social, de soutien à la coopération internationale et de maintien de sa représentation aux Nations Unies et aux niveaux régionaux, et ce, dans un contexte marqué par d'importants défis organisationnels et opérationnels. Tout au long de l'année, des responsabilités supplémentaires et des besoins de coordination sont apparus au sein du Secrétariat et des structures de gouvernance, exigeant une flexibilité et un soutien considérables de la part de l'ensemble de l'organisation.

L'organisation a clôturé l'année avec un résultat d'exploitation positif de 25 212,16 CHF, qui a été affecté aux réserves de l'organisation afin de soutenir sa viabilité financière à long terme.

Le total des recettes pour l'année s'est élevé à 507 861,70 CHF.

Le total des dépenses d'exploitation s'est élevé à 482 649,54 CHF.

2.2 Recettes

Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont restées la principale source de revenus de la Fédération :

Source de revenus	Montant (CHF)
Cotisations	474 700,42
Redevances Sage	14 669,53
Recettes des Amis de la FITS	8 461,25
Autres recettes	8 994,05
Recettes du Fonds de développement Jane Hoey	1 036,45

2.3 Dépenses

Les dépenses de la Fédération ont principalement concerné le personnel, la gouvernance, la représentation internationale et le soutien opérationnel.

Domaine de dépenses	Montant (CHF)
Frais de personnel	314 550,13
Déplacements des dirigeants	68 114,33
Frais de déplacement et d'assurance du secrétariat	26 823,98
Frais administratifs et de bureau	16 642,26
Audit et comptabilité	10 226,40
Représentants	14 234,14
Frais liés à l'assemblée générale	11 281,05

L'organisation a également engagé des dépenses liées à la communication, aux publications, à la traduction, à l'administration du site web et aux activités de coordination internationale.

2.4 Situation financière

À la fin de l'année 2024, la FITS disposait d'un actif total de 500 725,95 CHF.

Ce montant comprenait les soldes des comptes en francs suisses, en dollars américains et en euros, ainsi que des fonds affectés et des fonds soumis à des restrictions destinés à soutenir les objectifs organisationnels à long terme et les initiatives de solidarité.

Parmi les principaux fonds affectés et fonds liés figuraient :

Fonds	Montant (CHF)
FITS Fortune	205 902,70
Fonds de dotation des Amis de la FITS	82 445,17
Fonds Jane Hoey	68 059,10
Fonds commémoratif	24 105,58
Fonds du Jubilé	12 769,18

2.5 Discussion

LA FITS a le plaisir d'annoncer que la Fédération a clôturé l'exercice 2024 avec un résultat positif de 25 212,16 CHF, qui a été affecté aux réserves de l'organisation afin de renforcer la viabilité financière à long terme de la Fédération.

Ce résultat positif a été obtenu grâce à une augmentation des recettes et à une gestion financière rigoureuse tout au long de l'année.

Les recettes provenant des cotisations ont dépassé le budget approuvé d'environ 25 000 CHF, ce qui témoigne du fort engagement et de la mobilisation des organisations membres à l'échelle mondiale. En outre, environ 9 000 CHF de recettes supplémentaires ont été générés grâce à des publications et à des travaux liés à des projets en collaboration avec les Nations Unies.

La Fédération a également bénéficié d'une évolution favorable des taux de change au cours de l'année, ce qui s'est traduit par un gain de change de 19 211,64 CHF.

Du côté des dépenses, les frais de personnel ont dépassé le budget d'environ 13 000 CHF. Cette augmentation est principalement due à la décision stratégique d'intégrer directement les travaux de traduction et d'interprétation au sein des fonctions de personnel, plutôt que de sous-traiter ces services à l'extérieur. Cette approche a renforcé la continuité opérationnelle et favorisé la coordination multilingue dans l'ensemble des activités de la Fédération.

Les frais de déplacement des cadres ont dépassé le budget d'environ 8 000 CHF, reflétant des exigences accrues en matière de gouvernance, de partenariat et de représentation au cours de l'année. Toutefois, cela a été partiellement compensé par une sous-utilisation d'environ 3 000 CHF au titre des frais de déplacement et d'assurance du Secrétariat.

En outre, la Commission de l'éducation et la Commission des Nations Unies n'ont pas entièrement utilisé les budgets qui leur avaient été alloués au cours de l'exercice financier 2024. Il en a résulté une économie d'environ 5 000 CHF, qui a été reportée et transférée dans le cycle budgétaire 2025 afin de soutenir les activités futures prévues.

Dans l'ensemble, les résultats financiers de 2024 reflètent les efforts continus visant à concilier une gestion financière responsable avec les exigences opérationnelles et internationales croissantes qui pèsent sur la Fédération.

3. Exercice financier 2025

3.1 Aperçu

Au cours de l'année 2025, la FITS a continué à renforcer ses activités de coordination mondiale, de plaidoyer, de soutien régional et de représentation internationale. Une attention particulière a été accordée aux préparatifs de la Conférence mondiale conjointe sur le travail social, l'éducation et le développement social 2026 à Nairobi, au renforcement de l'engagement régional et au soutien des commissions et du travail de représentation à l'échelle mondiale.

La Fédération a clôturé l'exercice avec un résultat d'exploitation positif de 20 205,98 CHF, qui a été affecté aux réserves de l'organisation afin de soutenir sa viabilité financière à long terme.

Le total des recettes pour l'année s'est élevé à 478 632,77 CHF.

Le total des charges d'exploitation s'est élevé à 458 426,79 CHF.

3.2 Recettes

Les cotisations des membres ont continué de constituer la principale source de revenus de la Fédération.

Source de revenus	Montant (CHF)
Cotisations	444 322,53
Redevances Sage	20 939,65
Recettes des Amis de la FITS	8 683,39
Autres recettes	3 666,30
Recettes du Fonds de développement Jane Hoey	1 020,90

3.3 Dépenses

Les dépenses de la Fédération ont principalement concerné le personnel, la gouvernance, la représentation internationale, le soutien régional et la coordination opérationnelle.

Domaine de dépenses	Montant (CHF)
Frais de personnel	278 725,58
Déplacements et assurances du secrétariat	35 973,99
Soutien régional	32 863,50
Frais de déplacement des cadres	21 089,02
Frais administratifs et de bureau	16 605,55
Audit et comptabilité	8 513,90

Les dépenses supplémentaires ont concerné les publications, les procédures juridiques et de gouvernance, l'infrastructure de communication et les activités de coordination internationale.

3.4 Situation financière

À la fin de l'année 2025, la FITS disposait d'un actif total de 549 520,97 CHF.

La Fédération gère des comptes en francs suisses, en dollars américains et en euros, ainsi que des fonds affectés et des fonds soumis à des restrictions destinés à soutenir les priorités organisationnelles à long terme et les initiatives de solidarité.

Parmi les principaux fonds affectés et fonds réservés figuraient :

Fonds	Montant (CHF)
FITS Fortune	226 108,68
Fonds de dotation des Amis de la FITS	82 445,17
Fonds Jane Hoey	67 038,20
Fonds commémoratif	24 105,58
Fonds du Jubilé	12 769,18

3.5 Discussion

LA FITS a le plaisir d'annoncer que la Fédération a de nouveau clôturé l'exercice financier sur un résultat positif, terminant l'année 2025 avec un excédent de 20 205,98 CHF, qui a été transféré aux réserves.

Ce résultat positif reflète les efforts continus déployés pour maintenir une gestion financière rigoureuse tout en soutenant l'expansion des activités internationales, l'engagement régional et le développement organisationnel.

Les recettes provenant des cotisations ont dépassé les prévisions budgétaires de plus de 14 000 CHF, ce qui témoigne de l'engagement continu des organisations membres à l'échelle mondiale. En outre, les recettes issues des publications, grâce aux redevances versées par Sage, ont largement dépassé le budget, générant près de 21 000 CHF au cours de l'année.

Les frais de personnel ont été nettement inférieurs aux prévisions budgétaires, s'établissant à environ 35 000 CHF de moins que prévu. Cela s'explique en grande partie par les indemnités d'assurance liées à l'absence de longue durée de l'ancien secrétaire général, qui ont réduit les dépenses directes de personnel au cours de l'exercice financier.

Parallèlement, la Fédération a pris la décision stratégique d'accroître ses investissements dans les activités d'engagement international et de renforcement des relations. Les dépenses liées aux déplacements des membres de la direction ont augmenté afin de renouer avec des partenaires de longue date, de renforcer la coopération avec les organisations membres, de nouer de nouveaux partenariats et d'assurer une représentation lors du deuxième Sommet mondial pour le développement social, événement marquant qui s'est tenu à Doha.

Les frais de déplacement et d'assurance du Secrétariat ont également dépassé le budget prévu au cours de l'année. Cela s'explique par l'augmentation des déplacements effectués par le personnel du Secrétariat pour assister la direction par le biais d'activités d'interprétation, de coordination, de soutien logistique et de représentation internationale.

La Fédération a également considérablement élargi ses activités de soutien régional direct au cours de l'année 2025, avec 32 863,50 CHF alloués à des initiatives de soutien régional. Toutefois, une partie des fonds alloués au développement régional n'a pas été utilisée au cours de l'année, suite à la demande d'une région de reporter une partie de ces fonds sur l'année 2026 afin de soutenir des activités futures prévues.

Le résultat financier a été affecté négativement par les fluctuations des taux de change au cours de l'année, ce qui s'est traduit par une perte de change de 26 572,54 CHF. Malgré cela, la Fédération a maintenu un résultat d'exploitation global positif.

Dans l'ensemble, les résultats financiers de 2025 reflètent une situation financière stable et gérée avec rigueur, tout en continuant à soutenir la mission mondiale de la Fédération, à renforcer les partenariats internationaux et à préparer les initiatives et activités mondiales futures.

Annexe A : Calcul des cotisations

Version : 1er novembre 2012

COTISATIONS À LA FITS

RÈGLEMENT RELATIF AUX COTISATIONS

- La cotisation standard est de 1,55 franc suisse (ou l'équivalent en dollars américains ou en euros au taux de change actuel) pour chaque membre de l'organisation.
- La cotisation minimale pour une association membre de la FITS est de 253,00 francs suisses (ou l'équivalent en dollars américains ou en euros au taux de change en vigueur).

Les recettes provenant des cotisations des organisations membres de la FITS constituent la base de calcul des cotisations à la FITS. Elles n'incluent pas les autres recettes (par exemple, les recettes provenant de conférences, les subventions, les ventes de livres, les publicités, etc.).

Pour déterminer quelles associations membres de la FITS paient moins que la cotisation standard de 1,55 par membre, les variations suivantes s'appliquent.

Veillez noter qu'aucune cotisation à la FITS ne peut être calculée à un montant inférieur à la cotisation minimale de 253,00 francs suisses

Le Secrétariat de la FITS exigera une preuve du montant total des recettes provenant des cotisations de l'association membre afin de déterminer le montant.

- Aucune organisation membre ne doit verser à la FITS, à titre de cotisation, plus de 5 % de ses revenus totaux provenant des cotisations de ses membres.
Exemple : si vos revenus s'élèvent à 10 000,00 CHF, vous ne devez pas payer plus de 500,00 CHF (ou l'équivalent en dollars américains ou en euros au taux de change actuel).
- Une fois la règle des 5 % appliquée (ci-dessus), une réduction est accordée à tout pays dont le revenu national brut (RNB) est inférieur à 10 000,00 dollars américains par habitant et par an.

Réductions basées sur le RNB

Les réductions suivantes sont déterminées par le Secrétariat de la FITS. 7

001-10 000 \$ US : réduction de 10 %,

4 001-7 000 \$US : 20 %,

2 001-4 000 \$US : 30 %,

1 001-2 000 \$US : 40 %,

US 501-1 000 \$US : 50 %

500 \$US et moins : 60 %.

Vous trouverez des informations sur le RNB

http://en.wikipedia.org/wiki/Lists_of_countries_by_GNI_per_capita

Aucune organisation ne versera plus de 25 % du total des cotisations des membres de la FITS perçues au cours d'une année donnée. Le montant est négocié avec le Secrétariat de la FITS.

Annexe B : Réductions de cotisations

Directives pour répondre aux demandes de réduction des cotisations des membres de la FITS

Version : 28 septembre 2023

1. Introduction

Les présentes lignes directrices doivent être utilisées par le groupe de pilotage de la FITS lorsqu'il examine une demande de réduction des cotisations d'une organisation membre. Ces lignes directrices sont prescrites par l'article 12 des statuts de la FITS et par les politiques financières de la FITS :

Article 12 des statuts CALCUL DES COTISATIONS ANNUELLES

a) Le Comité directeur (Président, Vice-président, Trésorier et Secrétaire général) est habilité à ajuster les cotisations conformément aux politiques financières ratifiées par l'Assemblée générale et afin de permettre aux membres de s'acquitter de leurs autres

b) Toute proposition d'augmentation générale des cotisations annuelles devra être approuvée à la majorité des 75 % des membres en règle lors d'une Assemblée générale

c) Pour tout ajustement des cotisations, le Comité directeur tiendra compte, , :
I) le budget proposé ;
II) le montant minimum de la cotisation fixé ;
III) la capacité de certains membres à s'acquitter de la cotisation minimale ;
IV) les résolutions antérieures pertinentes de l'Assemblée générale et les politiques financières ratifiées lors de l'Assemblée générale.

Il est à noter qu'il est d'usage que le Comité directeur consulte également le président régional concerné lorsqu'il envisage une réduction des cotisations.

La politique en matière de cotisations est libellée comme suit :

RÈGLEMENT RELATIF AUX COTISATIONS

- La cotisation standard s'élève à 1,55 franc suisse (ou l'équivalent en dollars américains ou en euros au taux de change en vigueur) pour chaque membre de l'organisation.

- La cotisation minimale pour une association membre de la FITS est de 253,00 francs suisses (ou l'équivalent en dollars américains ou en euros au taux de change en vigueur).
- Aucune organisation membre ne doit verser à la FITS, au titre de cotisation, plus de 5 % de son revenu total provenant des cotisations de ses membres.
Exemple : si vos revenus s'élèvent à 10 000,00 CHF, vous ne devez pas payer plus de 500,00 CHF (ou l'équivalent en dollars américains ou en euros au taux de change actuel).
- Une fois la règle des 5 % appliquée (ci-dessus), une réduction est accordée à tout pays dont le revenu national brut (RNB) est inférieur à 10 000,00 dollars américains par habitant et par an.
Réductions basées sur le RNB
Les réductions suivantes sont déterminées par le Secrétariat de la FITS.
7 001-10 000 \$ US : remise de 10 %,
4 001-7 000 \$US : 20 %,
2 001-4 000 \$US : 30 %,
1 001-2 000 \$US : 40 %,
501-1 000 \$US : 50 %
500 \$US et moins : 60 %.

2. Procédure d'examen d'une demande de réduction des frais

2.1 Soumettre le formulaire

La première étape pour toute organisation membre souhaitant bénéficier d'une réduction de ses cotisations consiste à remplir le formulaire correspondant et à l'envoyer à members@ifsw.org. Le formulaire doit être soumis par la personne de contact de l'organisation membre reconnue par la FITS.

2.2 Évaluation

Le Comité directeur de la FITS (ci-après dénommé « CD ») examine la demande de réduction des cotisations au regard des politiques financières de la FITS, du contexte de l'organisation membre et d'une prise de décision équitable.

Le GS peut reconnaître les situations suivantes comme justifiant une réduction de cotisation :

- Des troubles politiques dans le pays de l'organisation membre
- Catastrophes naturelles dans le pays de l'organisation membre
- Un effondrement temporaire de l'effectif ou du système financier de l'organisation membre
- Toute autre circonstance empêchant l'organisation membre de s'acquitter de ses cotisations

Les réductions de cotisation doivent faire l'objet d'une demande chaque année. Dans le cas où une organisation membre serait dans l'incapacité de payer sa cotisation à long terme, d'autres solutions seront envisagées, telles que des accords de jumelage ou des paiements en nature.

Il existe un processus d'évaluation distinct selon que le membre concerné relève ou non de la catégorie des cotisations minimales :

A) Membres facturés à un montant supérieur à la cotisation minimale

Les demandes émanant d'organisations membres facturées à un montant supérieur à la cotisation minimale (253 CHF) seront examinées au cas par cas et les décisions seront prises de manière juste et équitable. Le Secrétariat général tiendra compte de la volonté réelle de l'organisation membre sollicitant une réduction de cotisation de résoudre la situation pour l'année suivante ou par le biais d'un processus progressif.

B) Membres facturés au tarif minimum

Les organisations membres qui ne sont pas en mesure de payer la cotisation minimale seront évaluées sur la base du RNB, en se référant aux lignes directrices suivantes :

RNB par habitant	Cotisation réduite
7 001-10 000 USD	150 CHF
5 001-7 000 \$US	125 CHF
3 001 à 5 000 \$US	100 CHF
2001-3000 \$US	75 CHF
1 001-2 000 \$US	50 CHF
1 000 \$US et moins	25 CHF

2.3 Information du membre quant à la décision prise par le SG

L'organisation membre sera informée par le Secrétariat du résultat de l'évaluation.